

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011

L'an deux mil onze, le vingt-six mai à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 19 mai 2011 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 5

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 27 présents à l'ouverture de cette séance :

## **Présents (28):**

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués  
Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, Mme Paulette LIARD, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Gérard DUBREUIL, M. Mohamed MANSOUR, Mme Patricia VAN AELST, M. Jean-Pierre WATTEBLED, M. Jacques BOURREZ, M. Éric BONNEFOY (arrivé à 17h40), Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

## **Excusés ayant donné pouvoir de les représenter (5):**

M. Jean-Pierre BAES (a donné pouvoir à M. le Maire)

M. Jean-Claude PLANQUE (a donné pouvoir à Mme ROUSSEL)

Mme Béatrice LORIDAN (a donné pouvoir à Mme MASQUELIER)

M. Mohamed KIDARI (a donné pouvoir à M. VERDONCK)

Mme Sandrine BONNEFOY (a donné pouvoir à M. BOURREZ)

**Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

## **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire propose de tenir compte d'une remarque apportée par Madame VOITURIEZ au sujet du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 27 janvier 2011. Le compte-rendu de séance est donc modifié en conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

## **DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur les décisions suivantes, prises depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Date	Objet
25/01/2011	Marché de prestations de services pour la souscription d'assurances
28/01/2011	Règlement de frais et d'honoraires d'un cabinet d'expertises
29/01/2011	Autorisation d'ester en justice
09/02/2011	Autorisation d'ester en justice
12/02/2011	Autorisation d'ester en justice
16/02/2011	Autorisation d'ester en justice
03/03/2011	Autorisation d'ester en justice
10/03/2011	Autorisation d'ester en justice
11/03/2011	Marché de denrées alimentaires pour la fourniture en boulangerie
15/03/2011	Autorisation d'ester en justice
16/03/2011	Marché pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile
17/03/2011	Autorisation d'ester en justice
18/03/2011	Lutte contre les déjections canines
19/03/2011	Règlement de frais et d'honoraires
24/03/2011	Autorisation d'ester en justice
30/03/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
31/03/2011	Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs
01/04/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
01/04/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
01/04/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
19/04/2011	Marché de travaux pour le désamiantage de l'école Perrault
26/04/2011	Marché de fournitures scolaires
26/04/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
07/05/2011	Règlement des honoraires d'un huissier de justice
11/05/2011	Marché de fournitures en dictionnaires, livres de prix, livres de bibliothèque et autres manuels scolaires

Monsieur BOURREZ observe que 14 arrêtés portent sur les stationnement des nomades, ce qu'il juge excessif. Il souhaite obtenir des renseignements sur le montant des honoraires versés soit à l'avocat de la ville, soit à l'huissier. Il remarque également que le conseil municipal avait acté la construction de logements pour sédentariser les nomades et, à cet égard, n'accepte pas l'occupation temporaire du domaine public par ces derniers, qui troublent l'ordre public et dont l'expulsion grève les finances locales.

Il demande également à obtenir des précisions sur des frais engagés par la Ville dans le règlement d'un litige avec une administrée.

Monsieur le Maire répond que la Ville n'a pas engagé de frais excessifs, mais devait se faire représenter par un avocat dans la mesure où cette administrée a introduit un recours devant la justice administrative suite à la destruction d'une maison mitoyenne..

Concernant les nomades, Monsieur le Maire réplique que le sujet est très complexe qui est appréhendé humainement et juridiquement. Lorsque les nomades s'installent, un temps de concertation s'établit avec ces populations avant d'engager une procédure d'expulsion, plus coûteuse. Il rappelle à Monsieur BOURREZ que le coût des auxiliaires de justice n'est pas fixé librement par la Ville et dépend du nombre de leurs interventions.

Monsieur MUNRO rappelle que Mme Aubry, présidente de LMCU, a lancé un appel à solidarité contre les expulsions de Roms. Il insiste sur le fait que la Ville de Loos ne peut résoudre, à elle seule, le problème de l'installation des populations nomades, mais que celui-ci doit être géré par l'ensemble des élus communautaires ainsi que par le Préfet. Par ailleurs, il propose que des études de sol soient effectuées pour que les enfants des nomades ne soient pas en contact avec des sols pollués.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des naissances :

- d'une fille chez Monsieur KIDARI
- d'une petite-fille chez Madame TOP
- d'un arrière-petit-fils chez Madame GAUTHIEZ

et des décès:

- du frère de Monsieur COPPIN
- d'un neveu de Monsieur DUBREUIL

Monsieur le Maire salue également la mémoire de Monsieur Clément DEBRABANDERE, ancien adjoint au Maire décédé en avril dernier. Il rappelle son investissement au service des loossois, sa compétence et son humanité.

Monsieur le Maire informe ensuite les conseillers municipaux de divers événements :

*Exercice « Plan particulier d'intervention » de l'usine « Produits Chimiques de Loos » le mardi 31 mai:* Monsieur le Préfet organise un exercice associant les Villes de Loos, Lille-Lomme, Haubourdin et Sequedin, ainsi que les établissements scolaires, les acteurs de la sécurité civile et la population. Les habitants seront confinés dans une zone située autour de l'usine PCL. Ceux-ci ont été informés et les mesures de sécurité leur ont été rappelées.

*Agenda 21 :* Monsieur le Maire informe qu'une réunion de la commission environnement se déroulera le 23 juin à 18h afin de travailler sur un calendrier de propositions et d'établir un diagnostic pour la Ville. Puis, à partir de septembre, cinq réunions publiques se dérouleront, ayant pour thèmes : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de l'environnement ; le développement les solidarités sociales ; le renforcement de la cohésion urbaine ; le soutien à un développement éco-citoyen.

L'objectif de la municipalité est de partager un diagnostic avec les loossois, de communiquer sur les actions engagées, et d'obtenir, à terme, un label « agenda 21 ».

*Contrôle de la Chambre régionale des Comptes (CRC) :* Les conseillers municipaux sont informés du déroulement d'un contrôle de la CRC sur les comptes des années 2005 à 2009. La Chambre vérifie la sincérité des comptes produits et l'efficacité de la gestion municipale. Monsieur le Maire indique que les observations définitives qui seront produites seront communiquées à l'assemblée délibérante et soumises à son vote.

Enfin, deux rapports d'information ont été portés à la connaissance du conseil municipal, en préparation de cette séance. L'un relatif à l'action de Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'année 2009, et l'autre portant sur la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées et ses réalisations en 2010.

**Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.**

### **1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Fatiha CHEBAH, et conformément aux dispositions combinées de l'article L270 du code électoral et de l'ordre de la «liste citoyenne et démocrate de gauche: une nouvelle ambition pour l'avenir de LOOS», il procède à l'installation de Monsieur Jean-Pierre WATTEBLED dans les fonctions de conseiller municipal.

Monsieur BOURREZ aurait souhaité la présence de Monsieur WATTEBLED, président de l'ES Ennequin, au sein de la commission sports. Monsieur le Maire répond que sa compétence ne se limite pas au seul domaine sportif et que, conformément au CGCT, il prend la place qu'occupait Madame CHEBAH dans les différentes commissions.

## **2 – Avis du conseil municipal sur le plan régional de santé**

Monsieur le Maire expose que le projet régional de santé (PRS) définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'Agence Régionale de santé (ARS) dans ses domaines de compétence, ainsi que les mesures tendant à les atteindre.

Le plan stratégique régional de santé (PSRS) fixe les orientations et objectifs de santé pour la région, et est soumis aux conseils municipaux de la Région.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le plan présenté.

Monsieur MUNRO indique que le PSRS présente peu de changements par rapport aux années précédentes et que le problème de fond, à savoir le manque de moyens humains et financiers en matière de santé, persiste.

Monsieur le Maire lui propose de faire part de cet avis à l'ARS.

Madame TOP précise que le groupe majoritaire est en accord avec les constats établis et les objectifs visés par le PSRS, mais regrette l'absence de moyens budgétaires et réclame un traitement différencié de la Région en vue de rattraper les retards accumulés dans le domaine de la santé.

**Adopté à l'unanimité**

## **3 - Rapport relatif à l'élargissement de compétence au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine – soutien à la recherche**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges portant sur une absence de transferts de charges en lien avec la prise de compétence «*en matière de soutien à la recherche*» à la Lille Métropole Communauté Urbaine.

Aucune observation n'est formulée.

**Adopté à l'unanimité**

## **4 - Compte administratif 2010**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERDONCK, qui présente le compte administratif 2010 au moyen d'une projection.

En fonctionnement, les parts les plus importantes des dépenses sont consacrées aux charges de personnel et aux dépenses à caractère général. Les recettes sont majoritairement issues des impôts et taxes (36%) et des dotations de l'État (34%).

Monsieur VERDONCK effectue une comparaison du niveau des recettes, et mesure l'écart entre le prévu et le réel. Il ressort que le taux de réalisation des recettes est de 102%, celui des dépenses de 91%. La Ville a donc réussi à contracter les dépenses, ce qui permet de dégager un excédent.

Concernant l'évolution des dépenses au niveau du compte administratif depuis 2009, Monsieur VERDONCK constate que la part des charges de personnel dans les finances locales n'a augmenté que de 0,69%. En revanche, la part des subventions aux associations a augmenté de 5%, ce qui traduit une volonté de la municipalité de soutenir la vie associative. La masse totale des dépenses n'a augmenté que de 0,32%.

En investissement, 91% des recettes ont été réalisées, et 94% des dépenses+des reports. Les recettes sont essentiellement dues à de l'autofinancement, à hauteur de 67%.

Monsieur VERDONCK réalise ensuite la synthèse de ces deux sections. Il apparaît un solde positif de la section de fonctionnement, pour 1 436 999€. Le solde de la section d'investissement s'élève à – 1 103 706€. Au total, un excédent a donc été dégagé, à hauteur de 333 293€, pour un budget de 25 millions d'€.

Monsieur VERDONCK conclut sa présentation en constatant que le résultat cumulé des comptes administratifs 2009 et 2010 s'élève à 2 455 783€.

Monsieur le Maire félicite le travail du premier adjoint et des services municipaux.

Monsieur BOURREZ déclare qu'il n'a pas reçu le document officiel « compte administratif 2010 ». Madame VOITURIEZ et Monsieur MUNRO indiquent qu'ils n'ont pas reçu non plus ce document. Monsieur BRULOIS s'en étonne puisque cette remarque n'a jamais été formulée au cours des commissions et n'arrive qu'au jour du Conseil.

Monsieur BOURREZ estime que la hausse des impôts locaux s'élève, en cumul de base et de taux, à +2,2%, ce qui positionne la ville parmi les plus chères de la métropole, compte tenu de la faiblesse des abattements. Il remarque que le poids de la dette ne diminue pas beaucoup par rapport à l'année précédente et limite la capacité de la Ville à investir, et ce, malgré l'augmentation des impôts locaux. Monsieur BOURREZ s'attarde également sur le poids des charges de personnel, qui est passé de 48% des dépenses de fonctionnement en 2002 à 57% en 2010. Enfin, il constate que le poste « fêtes et cérémonies » est conséquent et en baisse constante et trop forte ce qui l'amène à émettre des doutes sur la sincérité du compte administratif et du compte de gestion.

En conséquence, son groupe ne votera pas le compte administratif.

Monsieur le Maire en prend acte et signale à toutes fins utiles les obligations légales de concordances de la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable ainsi que la transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité.

Madame VOITURIEZ indique que pour son groupe, ce compte administratif présente des champs incertains. Elle dénonce notamment une exécution partielle du budget comme chaque année. Le budget d'investissement lui semblait ambitieux alors que le compte administratif est plus réservé, et lui semble manquer de transparence. Du fait des écarts trop importants entre le budget et le compte administratif, son groupe votera donc contre.

Monsieur le Maire réexplique le mécanisme des reports, qui ne se font pas au bon vouloir de l'ordonnateur mais impose l'existence avérée d'actes juridiques engageant les finances communales pour les crédits liés à ces actes, et seulement ceux-ci, puissent être reportés.

Monsieur MUNRO indique que les investissements sont très limités, ce qui ne correspond pas aux objectifs du début de mandat. Il constate néanmoins qu'une partie du retard a été rattrapé en 2010. Puis, il remarque que l'endettement est limité par rapport à certaines villes, ce qui est un point positif. Néanmoins, il dénonce la part importante des études, menées sans concertation avec les loosois.

Monsieur BRULOIS souligne que le compte administratif comporte toutes les informations pour confirmer la sincérité des comptes, la bonne gestion de la Ville et qu'en conséquence, le groupe majoritaire votera en faveur de ce document.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur VERDONCK.

#### **Adopté par**

**25 voix pour** : groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos »

**6 voix contre** : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loosois de progrès »

**1 abstention** : groupe « Loos ouverte et solidaire »

#### **5 - Approbation du compte de gestion du receveur**

Monsieur le Maire expose qu'en raison du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, chacun d'eux tient une comptabilité qui lui est propre.

Le compte de gestion retrace les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice écoulé (comptabilité en partie double). Établi par le comptable de la commune, il doit être certifié exact dans ses résultats par le Trésorier Payeur Général.

Monsieur BOURREZ signale qu'à un moment dans le passé, un document concernant les indemnités des élus a également été certifié par le receveur municipal, ce qui, pour lui, pose problème quant à sa compétence et sa sincérité. En conséquence, son groupe s'abstiendra.

#### **Adopté par**

**27 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

**6 abstentions** : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

### **6 Budget supplémentaire 2011 et état des reports**

Monsieur VERDONCK présente le budget supplémentaire 2011. Le budget supplémentaire constitue une décision budgétaire modificative d'un type particulier : il est à la fois un budget de report et un budget d'ajustement.

Il reprend les résultats globaux constatés à la clôture de l'exercice précédent ainsi que les reports de crédits non utilisés de l'exercice précédent.

Il inscrit également les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis l'élaboration du budget primitif.

Par ailleurs, l'état des reports permet de reporter la part non utilisée des crédits inscrits au budget précédent. Monsieur VERDONCK expose de nouvelles dépenses de fonctionnement, à hauteur d'1,3 millions d'€, seront financées par le report de l'excédent de fonctionnement 2010.

Les dépenses d'investissement nouvelles sont entièrement financées par les excédents, sans recours à l'emprunt. Ces dépenses porteront notamment sur la poursuite du ravalement des écoles Sévigné-Hugo, le renforcement de la protection des bâtiments communaux et la valorisation des façades de l'Hôtel de Ville.

Monsieur BOURREZ dénonce une méthode qui consiste, chaque année, à majorer les charges budgétaires et à minorer les recettes, ce qui permet de dégager des excédents.

Monsieur le Maire répond que cela témoigne de la prudence et de la sincérité de la gestion municipale.

Madame VOITURIEZ estime que les dépenses d'investissement sont trop modestes, et que cela n'apportera pas de nouveaux chantiers pour la Ville. Elle indique qu'au lieu d'effectuer des réserves pour sortir un grand projet la veille des municipales, elle aurait préféré des actions plus ambitieuses. Elle souhaiterait également plus de visibilité sur les investissements à venir.

Monsieur MUNRO remarque que le budget supplémentaire est comparable au budget primitif, ce qui est une qualité, mais il constate que les frais divers augmentent de façon importante. Il souhaite aussi savoir comment seront budgétés les économies d'énergie. Concernant le poste « culture », il note la dépense importante affectée à l'expression musicale, et souhaiterait un partage plus équitable au profit des arts plastiques.

Enfin, Monsieur BRULOIS fait part de l'accord du groupe majoritaire avec la politique de Monsieur le Maire. Il remarque que le budget supplémentaire affiche plus de 900 000€ de dépenses pour poursuivre l'effort d'embellissement du patrimoine et l'amélioration des services rendus à la population. Il constate également que ces dépenses sont entièrement autofinancées, sans recours à l'emprunt, ce qui témoigne d'une gestion budgétaire responsable et saine.

#### **Adopté par**

**26 voix pour** : groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos »

**6 voix contre** : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

**1 abstention** : groupe « Loos ouverte et solidaire »

### **7 - Admission en non-valeur**

Monsieur VERDONCK expose que Monsieur le Trésorier Principal de Loos les Weppes n'a pu recouvrer certains titres portés sur les différents états de 2004 à 2009.

Le montant des admissions en non valeur s'élève à 36 661,75€ et devra être imputé sur le compte 654.01

Monsieur BOURREZ remarque que les sommes en jeu sont très importantes. Il constate que pour quelques situations personnelles dramatiques, il y a beaucoup de profiteurs, estime qu'il faudrait confier le

recouvrement à une société privée, se demande si le comptable ne purge pas ses comptes à la veille de son départ en retraite.

Madame VOITURIEZ constate que cette délibération met son groupe mal à l'aise, car les sommes admises en non valeur vont en augmentant. Elle propose la mise en place d'une procédure d'alerte, et souhaiterait mettre cette question à l'ordre du jour de la commission finances. Elle s'abstiendra donc sur cette question.

Monsieur MUNRO indique que les sommes sont importantes, mais rappelle que la période couverte porte sur 6 années.

Monsieur le Maire répond que cette procédure est mise en place, qu'il existe un accompagnement social des familles, que les règles comptables s'imposent au comptable et à l'ordonnateur .

#### **Adopté par**

**27 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », et « Loos ouverte et solidaire »

**3 contre** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »,

**3 abstentions** : groupe « Républicains Loossois de progrès »

#### **8 - Attribution de bon-cadeaux par l'école de musique**

Monsieur GUILLEM expose que dans le cadre des remises de récompenses de fin d'année au conservatoire à rayonnement communal, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer aux élèves des bons cadeaux, selon le barème adopté.

Monsieur BOURREZ indique qu'autrefois des disques étaient attribués, et se demande si les bons cadeaux seront réellement utilisés pour l'achat de partitions.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **9 - Modification de tarifs municipaux**

Monsieur VERDONCK demande au Conseil Municipal d'acter la modification de certains tarifs municipaux:

- tarifs d'inscription à l'école de musique pour l'année scolaire 2011/2012
- tarifs des droits de place sur les marchés (instauration d'une redevance d'1 € par dimanche)
- tarifs des centres de loisirs (grille tarifaire des activités)

Monsieur BOURREZ prétend que les centres de loisirs fermeront la dernière semaine d'août. Monsieur le Maire répond que cette mesure a été retirée et que les centres seront, comme chaque année, ouvert durant toutes les vacances scolaires d'été.

#### **Adopté par**

**30 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »,

#### **10 - Subvention CCAS « opération petit déjeuner »**

Madame GAUTHIEZ présente le fonctionnement de l'opération « petits déjeuners dans les écoles maternelles ». Ainsi, dans le cadre de la politique de prévention santé, notamment dans le domaine de l'alimentation, le CCAS de Loos met en place cette opération à destination des élèves de grande section maternelle de toutes les écoles Loossoises (publiques et privées).

A cet effet, elle demande au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 € au CCAS de la ville de Loos.

#### **Adopté à l'unanimité**

## **11 - Réforme de la taxe locale sur l'électricité – détermination des coefficients**

Monsieur VERDONCK expose que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) institue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Son produit est affecté au budget de la commune au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. La nouvelle réglementation fixe notamment une imposition minimum en fonction de la puissance souscrite et du type de consommation, domestique ou professionnelle.

Pour les clients résidentiels, les établissements publics administratif (EPA), les collectivités territoriales et l'éclairage public, le tarif de la taxe est unique quelque soit la puissance, et fixé à 0,75 € par méga watt/heure.

Pour les clients professionnels, les EPIC, les établissements d'enseignement publics, les hôpitaux et maisons de retraite, le tarif de la taxe est variable selon la puissance. Ainsi, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovolt/ampères, il s'élève à 0,75 €/MWh ; pour une puissance supérieure à 36 kilovolt/ampères et inférieure ou égale à 250 kilovolt/ampères, il s'élève à 0,25 €/Mwh. Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une modulation par les communes, par application aux montants d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter, pour chaque type de consommation, des coefficients multiplicateurs égaux à 8, et de préciser qu'en l'absence de nouvelle délibération, le coefficient multiplicateur ainsi révisé sera automatiquement reconduit d'année en année.

### **Adopté par**

**30 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loosois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »,

## **12- Demande de subvention dans le cadre de la DDU**

Madame MASQUELIER expose que Loos fait partie des 100 villes pouvant bénéficier de la dotation de développement urbain (DDU) créée par la loi de finances 2011.

Six actions sont présentées au Conseil Municipal pour 2011 :

- Poursuite de la rénovation des extérieurs de Clémenceau
- Achat de trois tableaux blancs interactifs pour l'école Sévigné
- Réhabilitation et agrandissement du restaurant et du dortoir de l'école Perrault (quartier des Oliveaux)
  - Amélioration de l'isolation thermique et acoustique des écoles Sévigné-Hugo et Desbordes-Valmore
  - Installation d'un banc complémentaire sur l'aire de jeux de la rue Coty
  - Création de deux terrains de pétanque (Oliveaux et Schuman)

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser l'obtention auprès des services de l'État des subventions nécessaires à l'équilibre budgétaire de ces actions.

Madame VOITURIEZ aurait aimé qu'une ligne budgétaire plus importante soit consacrée à la rénovation des extérieurs de Clémenceau. Concernant la création de deux terrains de pétanque pour 14 000€, elle rappelle que le Conseil municipal a voté l'année dernière en faveur de l'extension du club-house pour 313 000€, ce qu'elle estime être trop important.

Monsieur MUNRO pense que la politique de la Ville menée par le gouvernement est trop précipitée, même si la Ville de Loos en bénéficie.

**Adopté à l'unanimité**

### **13 - Convention de groupement de commandes entre Lille métropole, la ville de Loos et Vilogia en vue de l'engagement d'une étude de programmation urbaine**

Madame ROUSSEL expose que dans le cadre de la politique de la « Ville Renouvelée » menée par Lille Métropole Communauté Urbaine, le quartier Clémenceau est susceptible de faire l'objet d'une opération de requalification urbaine.

Afin de définir une stratégie globale et partenariale entre LMCU, Vilogia et la Ville de Loos, une étude de programmation convient d'être menée. Afin de permettre le lancement de cette étude, dont le coût est estimé à 60 000 euros HT, il convient que ces trois maîtres d'ouvrage, constituent un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Pour ce faire, une convention convient d'être établie.

Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation du marché d'étude. LMCU sera le coordonnateur du groupement et, à ce titre, sera chargé de l'organisation de l'ensemble de la procédure.

La participation financière de chacun des membres du groupement y sera également répartie.

Madame ROUSSEL propose donc au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Loos, LMCU et Vilogia et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les éléments relatifs au marché lié à ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que cette politique témoigne de l'ambition de la majorité en faveur du quartier Clémenceau.

**Adopté à l'unanimité**

### **14 - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau entre la Ville de Loos et le CCAS**

Monsieur VERDONCK propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Loos et le Centre Communal d'Action Sociale de Loos, dans le cadre d'un marché conclu en procédure adaptée (le montant maximal des dépenses étant estimé à la somme de 50 000 euros HT) pour l'achat de fournitures de bureau.

Le marché fera l'objet d'un allotissement, selon 5 lots.

L'autorisation du conseil municipal est sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics et d'inscrire les crédits nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

### **15 - Groupement de commandes entre les villes de Haubourdin et Loos – passation d'un marché de fournitures en équipements radionumériques**

Monsieur AVINEE propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour les polices municipales des villes d'Haubourdin et Loos, concernant l'achat d'équipements radio-numériques.

Une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un marché de fournitures, dont le coordonnateur sera la ville de Loos, chargée d'organiser l'ensemble de la procédure et de désigner, en accord avec le pouvoir adjudicateur de la ville d'Haubourdin, l'entreprise attributaire du marché à bons de commande.

L'autorisation du conseil municipal est également sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics et d'inscrire les crédits nécessaires, soit 10 000 euros, au budget supplémentaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **16 – Groupement de commandes avec les communes d'Haubourdin et d'Emmerin dans le cadre d'un marché de prestations de services - bureau d'études concernant la vidéoprotection**

Monsieur AVINEE énonce qu'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réunissant les villes d'Emmerin, Haubourdin et Loos a approuvé la mise en place d'un système de vidéo-protection commun, et qu'il convient à présent de définir la nature des équipements à mettre en place ainsi que leur répartition géographique.

Dans cette perspective, un bureau d'études spécialisé convient d'être désigné.

Le montant de cette prestation intellectuelle est évalué à environ 20 000 euros HT. Son financement sera réparti entre les communes membres du CISPDP au prorata de leur population.

Pour qu'un marché d'études puisse être conclu avec un prestataire commun, un groupement de commandes convient d'être constitué entre les trois collectivités territoriales concernées, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Monsieur AVINEE propose donc au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commande entre les villes de Loos, d'Haubourdin et d'Emmerin, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'étude du projet de vidéo protection, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, et d'accepter que la ville d'Haubourdin soit désignée coordonnateur du groupement ainsi formé.

Monsieur BOURREZ demande à être informé du travail qui sera mené et d'être associé au choix des lieux d'implantation des caméras.

Madame VOITURIEZ estime que cette délibération est trop courte et manque de motivation. Elle aurait aimé que cette future étude puisse déterminer les avantages et les coûts de la vidéo protection, et évoque l'installation d'un comité d'éthique afin de conjuguer sécurité collective et libertés individuelles.

Monsieur le Maire répond que la loi encadre le recours à ce dispositif et que la Préfecture, ainsi que la Police nationale, sont associées à l'action du bureau d'études.

Monsieur MUNRO ajoute que la vidéo protection n'apporte pas de solution et qu'il y a des dérives financières. Il demande si l'entreprise chargée de l'étude sera la même que celle qui installera les caméras.

Monsieur le Maire lui répond que l'appel d'offres vise justement à choisir un prestataire, et que celui-ci n'est donc pas connu à l'heure actuelle. Il précise en outre qu'un débat se tiendra afin de déterminer le nombre de caméras et leur lieu d'implantation. Au terme de cette démarche il y aura donc une cohérence entre le respect des libertés individuelles et le maintien de l'ordre public.

### **Adopté par**

**29 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Ensemble à Loos, tout devient possible »

**4 abstentions** : groupes « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

## **17 - Création d'une commission locale d'accessibilité des personnes handicapées**

Monsieur MANSOUR expose que l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales énonce que les communes de 5 000 habitants et plus créent une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer cette commission, chargée, dans le domaine de l'accessibilité aux établissements recevant du public (ERP) » de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal, et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

### **Adopté à l'unanimité**

## **18 - Marché d'études pour la mise en accessibilité des ERP de la Ville**

Monsieur MANSOUR énonce qu'afin d'assurer la mise en conformité des bâtiments municipaux avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il convient de définir le détail des modes opératoires et de piloter les travaux à exécuter. Dans ce but, une mission sera confiée à un bureau d'études et d'ingénierie. La durée de cette mission, qui

comportera le suivi de travaux, sera d'environ 3 années, pour un montant prévisionnel évalué à 110 000 € HT. Une consultation sera lancée en procédure adaptée.

Parallèlement, une mise en concurrence convient d'être organisée pour la désignation d'un coordinateur SPS (pour un montant de 17 000 € HT) et d'un bureau de contrôle (pour un montant de 7 000 € HT).

Monsieur MANSOUR sollicite donc le Conseil Municipal afin d'autoriser le lancement des procédures et la signature des marchés.

**Adopté à l'unanimité**

### **19 - Marché d'études pour la réfection des façades de l'Hôtel de Ville**

Monsieur AVINEE énonce qu'afin d'assurer la mise en valeur de l'hôtel de Ville, des travaux de ravalement des façades et de mise en lumière pourraient être effectués, pour un montant global prévisionnel des travaux est de 440 000 euros.

Les travaux, susceptibles d'être effectués sur la période de 2012 à 2014, peuvent faire l'objet d'une subvention de l'État dans la limite de 40% de la dépense engagée en faveur de la « conservation des immeubles ou parties d'immeubles inscrits » et doivent être exécutés sous le contrôle du service des monuments historiques.

Le dossier de demande de financements à constituer et déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) doit comporter la demande de permis de construire. Dans cette optique, il convient de désigner un architecte, pour un montant de mission de maîtrise d'œuvre estimé à 43 000 € HT.

Monsieur AVINEE propose au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée afin de désigner un maître d'œuvre ayant une expérience dans la restauration du patrimoine ancien, et d'autoriser la constitution et le dépôt d'un dossier de demandes de financements auprès de la DRAC.

Madame VOITURIEZ souhaite que soit menée une véritable politique d'urbanisation. Elle indique que la problématique du centre-ville ne se réduit pas à l'Hôtel de Ville, mais s'étend à la rue du Maréchal Foch.

Monsieur le Maire demande à Madame VOITURIEZ de s'en tenir à la délibération, qui porte sur la seule réfection des façades de l'Hôtel de Ville.

Monsieur MUNRO pense que cette restauration est nécessaire et bienvenue. Il souligne les difficultés d'isolation du bâtiment. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit justement, par cette étude, d'obtenir des préconisations afin d'améliorer les économies d'énergie.

**Adopté à l'unanimité**

### **20 - Politique de l'habitat dans le cadre du PIG développement durable, et instauration de primes municipales**

Monsieur le Maire énonce tout d'abord que cette délibération exprime l'engagement de la majorité à lutter contre l'habitat indigne et à favoriser la rénovation des logements, tout cela dans une perspective de développement durable.

Il précise que cette délibération institue trois primes à destination des ménages les plus modestes mais aussi deux types d'aides financières pour des travaux bien ciblés, la prime « ravalement des façades », et la prime « Énergies Renouvelables » qui pourront être accordées sans conditions de ressources financières.

Puis, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CASSAR qui expose le contenu de cette délibération qui constitue également un document cadre procédant à la refonte des dispositifs incitatifs existants et créant essentiellement des aides financières complémentaires à destination des propriétaires occupants. Enfin, elle institue des aides incitatives en faveur des « énergies renouvelables » et de la mise en valeur de notre patrimoine local.

Dans un premier temps et dans le cadre de sa « compétence Habitat », Lille Métropole Communauté Urbaine s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des propriétaires occupants dans leur projet d'amélioration de leur logement. L'établissement public communautaire met donc en place un projet d'intérêt général (PIG) de développement durable de l'habitat au sein duquel la ville de Loos figure au rang des neuf communes pouvant adhérer. Cette délibération soumise à l'approbation du conseil municipal a donc pour

objet l'adhésion et l'engagement de la ville dans le PIG Développement durable de l'habitat. En d'autres termes, le maire de la ville de LOOS propose de compléter les aides versées par l'Etat et LMCU par des subventions municipales spécifiques liées à ce PIG développement durable.

Ensuite il est proposé de créer un véritable dispositif local « prime à l'habitat et au développement durable en instituant une majoration des primes « courées », en créant une prime « habitat », façades, des aides à la récupération des eaux pluviales, la pose de chauffe eau solaire ainsi que la pose de panneaux photo voltaïques

Au vu de l'intérêt présenté par le dispositif communautaire, de la nécessité d'accompagner prioritairement les propriétaires occupants aux revenus les plus faibles dans leurs projets de rénover leur logement individuel, de favoriser les travaux d'économies d'énergie dans une perspective d'un habitat plus durable, et de mettre en valeur les rangées d'habitation de notre ville, Monsieur CASSAR propose donc au Conseil Municipal de :

- confirmer l'inscription de la ville dans le PIG Amélioration durable de l'habitat qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire communal,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
  - de mettre en place une subvention complémentaire à celle de l'ANAH et de LMCU d'un taux de 25 à 30% du montant des travaux qui sera versée directement par la ville sur présentation de la décision attributive de financements consentie par l'établissement communautaire,
  - d'approuver les nouvelles conditions d'attribution de la prime « Courées » ;
  - d'instaurer une prime « Habitat »,
  - de créer également une prime « Énergies renouvelables » ainsi qu'une prime « Ravalement de façades » en complément des aides existantes,
- d'approuver les conditions de cumul de ces aides ainsi que les montants plafonds des subventions susceptibles d'être consenties aux différentes catégories de bénéficiaires.

Monsieur BOURREZ donne son accord pour l'adhésion de la ville au PIG ainsi que pour les autres aides instituées. Néanmoins, il ne comprend pas l'intérêt pour les panneaux photovoltaïques. A titre d'illustration, il effectue une présentation détaillée de la production en énergie des panneaux photovoltaïques, telle qu'il a pu la constater depuis sept semaines.

Madame VOITURIEZ trouve que cette délibération va dans le bon sens mais aurait souhaité disposer d'un droit d'amendement.

Monsieur MUNRO apprécie que le critère écologique et environnemental soit pris en compte. Il souhaiterait associer les artisans locaux à ces travaux de rénovation, en favorisant l'emploi d'éco – produits. Il demande s'il est possible d'instaurer des permanences logements.

Monsieur le Maire lui précise que ce sera effectivement le cas, l'opérateur, le PACT Métropole, accompagnant les ménages tout au long de la procédure.

Madame ROUSSEL, au nom du groupe majoritaire, rappelle au préalable qu'il ne s'agit pas seulement d'accompagner la politique de LMCU, mais que cette délibération témoigne véritablement de la volonté des élus de la majorité de se mobiliser davantage et de poursuivre une action significative, engagée dès 1994, en faveur d'un habitat durable et solidaire. Au delà de l'adhésion de la ville de Loos au Projet d'Intérêt Général « Amélioration durable de l'Habitat », cette délibération « cadre » institue ainsi un dispositif financier incitatif, à destination de tous les ménages.

Madame ROUSSEL insiste sur le fait que le patrimoine bâti de la ville de Loos comportant un grand nombre de logements anciens, répondant mal aux enjeux de performances énergétiques, le PIG a pour objectif d'enrayer les situations d'inconfort existantes qui concernent, en majorité, des logements occupés par leurs propriétaires.

Enfin, elle précise que les projets de travaux pour lesquels des primes « ville de Loos » pourront être consenties, sans conditions de ressources financières, sont ceux participant à l'amélioration de la qualité architecturale des constructions, ceux favorisant les économies d'énergie ainsi que la réutilisation de l'eau de pluie.

**Adopté à l'unanimité**

## **21 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « le défi de Fortunée »**

Madame VUYLSTEKE propose au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 € à l'association « le défi de Fortunée », qui a pour objet d'informer et de recueillir des fonds pour aider et financer la recherche médicale concernant les gliomes de haut grade infiltrant dans le tronc cérébral chez les enfants.

Monsieur BOURREZ félicite la mère de la petite Fortunée, et souhaite que ces 300 € soient bien utilisés.

**Adopté à l'unanimité**

## **22 - Création de postes et modification du tableau des effectifs des agents municipaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de remettre à jour le tableau des effectifs du personnel municipal, dans les filières culturelle, médico-sociale et administrative.

**Adopté à l'unanimité**

## **23 - Dénominations de voies**

Monsieur le Maire énonce que les voies de desserte des logements en cours de construction par VILOGIA sur l'unité foncière délimitée par la route de Sequedin et la rue du Maréchal Joffre doivent être dénommées. Ce programme, ayant fait l'objet du permis de construire n°059 360 09 0015, délivré le 30 octobre 2009, porte le nom d' « îlot des Maraichers ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer à trois voies les noms de « rue Simone de Beauvoir », « rue Olympe de Gouges » et « rue Lucie Aubrac ».

Monsieur BOURREZ s'insurge contre la dénomination « Simone de Beauvoir », eu égard à ces propos sur l'institution du mariage, ainsi qu'à son soutien à l'avortement, qu'il estime être responsable de la mort de 220 000 enfants par an. Elle représente l'athéisme, l'existentialisme, le communisme. Olympe de Gouges est quant à elle emblématique des mouvements de la libération de la femme : elle demande l'instauration du divorce et la suppression du mariage religieux. Résistante active, Lucie Aubrac est aussi une militante des jeunesses communistes, puis compagnon de route du parti communiste.

Il estime que si ces trois femmes n'ont pas manqué d'un certain nombre de qualités, dont certaines au service de noble cause comme l'abolition de l'esclavage ou la résistance au nazisme, elles ont en commun d'être des femmes d'extrême gauche adeptes d'une autre idéologie mortifère comme le communisme, et sont opposées à la religion et à la famille

Il aurait préféré que soient attribués des noms de rues relatifs à la végétation du marais.

Madame VOITURIEZ constate que ces femmes incarnent le courage, la résistance et le talent.

Madame ROUSSEL explique que contrairement aux propos de Monsieur BOURREZ, ces trois femmes ont compté pour la France, en résistant à toute forme d'oppression. Elle rappelle que Simone de Beauvoir a pris partie contre le modèle du « *pater familias* », qui soumettait la femme à l'autorité de son mari, et a prôné l'égalité homme-femme. Elle propose de baptiser les prochaines rues à dénommer d'autres noms de femmes.

**Adopté par**

**30 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 contre** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

## **24 - Modification des limites territoriales entre les communes d'Hallennes-lez-Haubourdin et d'Haubourdin**

Monsieur VERDONCK énonce que par délibérations respectives des 28 janvier et 6 février 2009, les communes d'Haubourdin et d'Hallennes-lez-Haubourdin ont adopté le principe d'une modification de leurs territoires.

Il s'agit d'incorporer au territoire d'Haubourdin les terrains d'assiette de l'école de la Pépinière et de la partie hôpital de l'ancien hôpital-hospice d'Haubourdin, actuellement situées sur la commune d'Hallennes-lez-Haubourdin, afin d'assurer la cohérence entre le bâti et le foncier de ces deux sites. Le secteur considéré ne comprend pas d'habitants. Une enquête publique a eu lieu du 7 au 21 septembre 2010, à l'issue de laquelle un commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Les deux communes ont confirmé leur intention de voir ce projet se concrétiser par délibérations respectives des 25 novembre et 8 décembre 2010.

Monsieur VERDONCK précise que dans la mesure où ce projet modifie les limites cantonales, et sur demande préfectorale, il sera proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette modification, préalablement à la publication d'un décret en Conseil d'État.

**Adopté à l'unanimité**

#### **25 - Rétrocessions de concessions funéraires**

Monsieur GUILLEM propose au Conseil Municipal de procéder à divers remboursements partiels, pour deux concessions de terrain trentenaires et une concession de terrain cinquantenaire.

**Adopté à l'unanimité**

#### **26 - Coup de pouce pour les jeunes 2011**

Monsieur COPPIN expose que l'action « Coup de pouce pour les jeunes » a pour objet de permettre à des jeunes, issus de familles modestes, de s'inscrire, de découvrir et de participer à une activité sportive ou culturelle de la Ville.

Cette action existe depuis 1998. Monsieur COPPIN propose au Conseil Municipal de la reconduire pour 2011, sachant que le coût total est estimé à 3 000€.

Monsieur MUNRO rappelle ces propos émis en commission sports et vie associative. Il constate qu'il existe très peu de propositions des associations au niveau culturel. Monsieur COPPIN rappelle au contraire que 10 associations loossoises sur 63 concernent la culture.

**Adopté à l'unanimité**

#### **27 - Rénovation et mise en valeur de l'église Notre-Dame-de-Grâce : exécution d'une seconde phase de travaux**

Monsieur AVINEE expose qu'afin de poursuivre l'opération d'embellissement et de mise aux normes de l'Église, une seconde tranche de travaux doit être effectuée.

Elle consiste à ajouter une sortie de secours, reprendre les portes existantes, mettre en place un garde-corps sur l'autel et ravalement des frontons côté place Carnot et rue Lamartine.

Le montant prévisionnel des travaux est de 200 000 € HT.

Monsieur AVINEE sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin d'approuver cette seconde phase de travaux, et de prévoir les dotations nécessaires sur les budgets de l'année en cours et à venir.

De plus, le montant global de l'opération étant supérieur à 600 000 € HT, Monsieur AVINEE précise qu'il convient de lancer en procédure adaptée une consultation en vue de la conclusion d'un marché de travaux qui se décomposera en 4 lots (ravalement de façades, menuiseries bois, gros œuvre et serrurerie), puis d'attribuer et de signer les différents marchés avec les prestataires désignés par le pouvoir adjudicateur.

**Adopté à l'unanimité**

#### **28 - Signature d'avenants de transferts**

Monsieur le Maire indique qu'en 2009, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du club pétanque a

été conclu avec la société Vivement Lundi qui en a reçu notification le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

En 2010, un marché de prestations de services pour mission d'assistance graphique a été conclu avec la société Vivement Lundi qui en a reçu notification le 9 juin 2010.

En raison du décès du gérant de la société Vivement Lundi, actuel attributaire de ces deux marchés, il convient d'établir un avenant de transfert pour chacun d'eux afin d'en assurer le règlement au profit de la même société mais dont l'identité du gérant est modifiée, afin de pouvoir régler ces deux marchés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le transfert du marché au nouveau gérant de l'entreprise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert respectif à chaque marché dont la société Vivement Lundi est attributaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS ORALES**

**Monsieur BOURREZ** évoque une « asphyxie de la circulation à Loos » due à la création de 900 logements supplémentaires. Il évoque ensuite des réclamations de Loossois concernant le ramassage des ordures ménagères Rue Condorcet. Puis, Monsieur BOURREZ demande quel sera l'avenir du pensionnat. Monsieur BOURREZ évoque enfin des problématiques de stationnement dans l'avenue Saint-Marcel, dont il a été informé par un riverain, et s'interroge également sur les conditions de la circulation en vélo dans cette artère.

Concernant la problématique de la circulation, Monsieur le Maire répond que la création de ces nouveaux logements vise à satisfaire des besoins en logements décents suite à des situations humaines parfois dramatiques. Il évoque notamment le cas d'une jeune femme handicapée qui cherchait vainement un logement adapté pour prendre son autonomie, celui d'un couple avec deux enfants dont le propriétaire reprenait le logement et qui se trouvait à la rue, ou d'un monsieur âgé qui quittait un logement indécent, sans sanitaires et mal isolé...

Monsieur le Maire rappelle donc que ces nouvelles constructions se situent toutes à l'immédiate proximité de grands axes de circulation où la fréquence des passages de transports en commun est intense, ce qui ne va donc pas induire, systématiquement, une "asphyxie de la circulation" dénoncée par Monsieur BOURREZ.

Monsieur AVINEE répond ensuite que la problématique de l'avenue Saint Marcel est bien connue de l'administration municipale. La suppression de la gratuité des parkings du CHR fait peser une certaine pression sur le stationnement dans ce secteur. Il rappelle néanmoins que suite aux contacts de Monsieur le Maire avec l'hôpital un parking réservée aux infirmières a été ouvert. Par ailleurs, Monsieur AVINEE signale que la situation évoquée par Monsieur BOURREZ est celle d'une personne qui voudrait que la place de stationnement située face à son domicile lui soit réservée. Or, cela n'est pas possible car la rue est un espace public. Monsieur AVINEE informe toutefois que l'avenue Saint-Marcel figure parmi les quinze rues les plus verbalisées de Loos.

Pour ce qui concerne le double sens vélo, Monsieur AVINEE rappelle que l'avenue Saint-Marcel est une zone 30, donc à circulation lente et normalement, tranquille. La réglementation impose ce double sens dans ces zones 30 où il y a plateaux surélevés et des dos d'ânes destinés à casser la vitesse. Par ailleurs il y a un marquage au sol de la signalétique « vélo ». Enfin les aménagements sont effectués en concertation avec LMCU et l'ADAV.

Monsieur CASSAR répond sur la question du ramassage des ordures ménagères et remercie Monsieur BOURREZ de rappeler le manque de respect de certains de nos administrés envers les règles de vie en commun. Toutefois, Monsieur CASSAR rappelle que les cartons doivent être déposés dans un sac de couleur et non pas jetés en vrac sur la chaussée. Certains administrés oublient, volontairement ou non, les horaires et modalités du ramassage. Ce n'est pas à la collectivité de pallier leur négligence voire leur incivisme.

**Madame VOITURIEZ** pose, à son tour, ses questions à Monsieur le Maire.

Elle demande comment a été exécuté le programme FISAC en 2010. Elle souhaite aussi, de même que Monsieur BOURREZ, connaître l'avenir du pensionnat. Enfin, elle évoque des saisons où les voitures prennent feu, des cas de consommations de stupéfiants par des jeunes dans les cités, des problèmes d'incivilité. Elle souhaite une « école des parents » pour agir en amont de cette délinquance.

Monsieur le Maire répond tout d'abord à une question commune de Monsieur BOURREZ et Madame

VOITURIEZ, concernant l'avenir du pensionnat. Il rappelle que ce sujet a déjà été évoqué au conseil municipal, car ce bâtiment ne répond plus aux normes requises pour un habitat au 21ème siècle. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de projet finalisé pour le moment mais que le conseil municipal sera, comme pour tout projet qui engage la ville, associé dans le travail en commission et en séance délibérative aux choix qui seront faits.

Concernant l'utilisation des crédits FISAC, Monsieur VERDONCK répond que le 18 décembre 2009 le conseil municipal validait la tranche 2 du FISAC de Loos. Il souligne néanmoins qu'à ce jour, la Ville n'a reçu aucune information de la Délégation Régionale au Commerce et à l'artisanat sur l'avancée de l'instruction du dossier. Cela explique que la consommation des crédits sur cette tranche 2 soit réduite à ce jour. Toutefois, Monsieur VERDONCK relève que la municipalité s'engage effectivement au côté des commerçants. Il cite ainsi les animations des marchés, ou le recrutement, au 1er juin, de l'animateur de la tranche 2 du FISAC, qui multipliera les actions après son arrivée.

Madame MASQUELIER prend ensuite la parole sur le thème de la prévention de la délinquance. Elle dénonce les propos de Madame VOITURIEZ sur ces problèmes graves. Elle évoque donc des actions fortes déjà engagées en ce domaine par la Ville, telles que la réussite éducative, le suivi par les éducateurs de rue, les actions de prévention des conduites addictives, le travail avec les jeunes à Prévert et à la Maison de l'Amitié. Madame MASQUELIER rappelle que toutes ces actions sont conduites en partenariat avec les services sociaux, la PJJ, les enseignants du primaire comme avec les principaux de collèges, les éducateurs et pour toutes les actions de suivi avec les parents, telle que celle évoquée par Mme Voituriez et mise en place depuis fort longtemps, sur un indispensable et préalable volontariat

**Monsieur MUNRO** propose que la ville de Loos signe la motion votée par le PS et Europe Ecologie-Les Verts au Conseil régional, appelant « à ce que soit élaborée une sortie progressive du nucléaire ». Il souhaiterait que la ville s'engage à acheter de l'électricité « propre » en adhérent au fournisseur d'électricité Enercoop.

Monsieur le Maire répond qu'il est assez favorable à cette mesure, ne sachant toutefois pas comment assurer les besoins en électricité par d'autres moyens.

Pour ce qui est de la fourniture en « électricité verte » Monsieur le Maire rappelle que la Régie Municipale l'assure déjà en proposant, aux clients qui le souhaitent, un contrat dont une partie de la fourniture est assurée et certifiée produite par des éoliennes, barrages. Il constate néanmoins qu'à ce jour, aucun abonné n'a souscrit un tel contrat car cela entraîne un surcoût de l'énergie de l'ordre de 20 à 25%.

Enfin, **Monsieur COPPIN**, au nom du groupe majoritaire, propose au conseil municipal d'adopter une motion dénonçant la diminution de moitié des crédits de l'État dans l'opération « nos Quartiers d'été », action en faveur de la jeunesse.

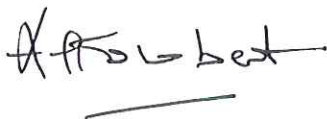
Monsieur le Maire d'écrit au Préfet de région et au Ministre de la Ville au nom du conseil municipal, afin de dénoncer cette diminution de crédit qui devrait être compensée par un effort financier de la Ville de Loos.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Anne-Marie FOROBERT



Daniel RONDELAERE